



www.ville-chambly.fr

**RAPPORT DE PRESENTATION
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 JANVIER 2011**

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010.

- ❖ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

RAPPORT N° 1 : Signature d'une convention avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) pour la réalisation d'une tribune et d'un terrain synthétique au stade de football du Mesnil-Saint-Martin

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2010-155 Portant création de la régie de recettes pour la patinoire de Chambly

N° SG-DM-2010-156 annulée

N° SG-DM-2010-157 portant passation d'un marché pour les travaux de mise en sécurité du mur rideau du gymnase Raymond Joly et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (POUR LE LOT N°1 : MAÇONNERIE) avec la société SOTRAFAN, domiciliée 11, place du Beffroi – 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant de 64.108,00 € HT Soit 76.673,17 € TTC

N° SG-DM-2010-158 portant passation d'un contrat de cession d'un spectacle avec l'association « BIENVENUE A BORD (60410 SAINT VAAST DE LONGMONT) pour six représentations du spectacle GUMBA ET LE BATON DE PLUIE pour un montant de 4 000.00 € TTC.

N° SG-DM-2010-159 portant passation d'un contrat de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES. » avec la SARL LOUSAL (95630 MERIEL). Le vendredi 19 novembre 2010 pour un montant de 300.00 € HT.

N° SG-DM-2010-160 portant passation d'un contrat de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES. » avec la SARL LOUSAL (95630 MERIEL) Les 20 et 21 novembre 2010 pour un montant de 300.00 € HT.

N° SG-DM-2010-161 Fixant le tarif du séjour ski pour l'année 2011 à 90,00 €.

N° SG-DM-2010-162 portant passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de courts de tennis extérieurs, d'un plateau d'évolution et l'entretien des équipements existants – rue Raymond Joly avec le cabinet SAEM, sis 405 rue des Marchands – 60230 Chambly, pour un montant prévisionnel de 10.625,00 € HT soit 12.707,50 € TTC.

N° SG-DM-2010-163 portant passation d'un contrat de service avec PAGES JAUNES (59444 WASQUEHAL CEDEX) pour l'abonnement annuel Pages Jaunes. Le coût total de cette prestation est de 1 418,00 € HT, soit 1 695,93 € TTC.

N° SG-DM-2010-164 portant passation d'un avenant au marché de travaux de démolition de bâtiments, de dallages béton et nettoyage de la plateforme en vue de la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la porte sud de l'Oise avec la société ATD (76190 Petit Quevilly), pour un montant de 24.917,70 € HT soit 29.801,57 € TTC. Soit une augmentation de 9,77 %.

N° SG-DM-2010-165 portant passation d'un contrat de réservation avec le CHALETS DES MONTS (73530 SAINT JEAN D'ARVES) pour l'accueil d'un groupe les 19 et 20 mars 2011 pour un montant de 1 739 € TTC.

N° SG-DM-2010-166 portant passation d'un contrat de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES » avec la SARL LOUSAL (95630 MERIEL) pour l'association le Club des « Aînés Ruraux », le jeudi 9 décembre 2010 pour un montant de 300.00 € HT.

N° SG-DM-2010-167 portant passation d'un avenant au marché de travaux de construction d'un ensemble de services à la population (restauration, accueil de loisirs et périscolaire)

avec la société EOS CONSTRUCTION (60000 Beauvais), pour un montant de 65.576,21 € HT soit 78.429,15 € TTC (soixante dix huit mille quatre cent vingt neuf euros et quinze centimes toutes taxes comprises). Soit une augmentation de 2.43 %.

RAPPORT N° 1 : Signature d'une convention avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) pour la réalisation d'une tribune et d'un terrain synthétique au stade de football du Mesnil-Saint-Martin

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

La ville de Chambly est actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Oise (SAO) qui a pour mission de mettre en œuvre les politiques et opérations d'aménagement, de construction et de développement définis par ses actionnaires publics.

La municipalité envisageant de réaliser des tribunes et un terrain synthétique au stade de football du Mesnil-Saint-Martin et il est proposé de confier à la SAO le suivi des études, ainsi que la réalisation des travaux qui sont estimés à 1.500.000,00 € HT (valeur décembre 2010).

En conséquence, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux précités avec la SAO.

Pièce jointe : convention SAO

A Chambly, le 4 janvier 2011.